Nations Unies DP/DCP/PER/1

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population

Distr. générale
16 mai 2005
Français
Original: espagnol

Session annuelle de 2005
13-24 juin 2005, New York
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes PNUD

Projet de descriptif de programme de pays pour le Pérou* (2006-2010)

Table des matières

		Paragraphes	*Page*
	Introduction	1–2	2
I.	Analyse de la situation	3–7	2
II.	Résultats de la coopération passée et enseignements tirés	8–16	3
III.	Programme proposé	17–25	5
IV.	Gestion, suivi et évaluation du programme	26–29	7
Annexe			
	Tableau des résultats et des ressources		9

05-34856 (F) 020605 020605

Introduction

1. Le présent document a été élaboré sur la base de consultations menées, d'une part, entre le PNUD et le Gouvernement, sous les auspices de l'Agence péruvienne de coopération internationale (APCI) et, d'autre part, avec des représentants de la société civile (Accord national), des organismes de coopération internationale (système des Nations Unies), d'autres entités de coopération (multilatérales et bilatérales) et des universitaires (principaux groupes de recherche universitaire).

2. Lors de son élaboration, on a pris en considération les documents publiés par le Gouvernement sur la politique sociale et économique, les documents de l'Accord national, les engagements pris par le Pérou en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), ainsi que les documents du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), le bilan commun de pays, le rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement au Pérou et le Rapport national sur le développement humain.

I. Analyse de la situation

3. Alors que s'achève le premier quinquennat du XXI^{e} siècle, la situation économique du Pérou est caractérisée par des indices macroéconomiques favorables, notamment une croissance soutenue du produit intérieur brut (PIB) au cours de ces trois dernières années (4,4 % en moyenne de croissance annuelle et un PIB de 60 milliards 628 millions de dollars en 2004); un taux d'inflation modéré (2,5 % par an en moyenne, au cours des trois dernières années); une augmentation sans précédent des exportations (12 milliards 370 millions de dollars en 2004); des réserves internationales de niveau élevé (12 milliards de dollars en décembre 2004); un ratio risque-pays inférieur à la moyenne latino-américaine, et d'autres indicateurs tout aussi favorables.

4. Ces bons résultats macroéconomiques sont allés de pair avec divers progrès, notamment dans des domaines tels que le lancement du processus de décentralisation, avec la mise en place, à partir de 2002, de gouvernements régionaux élus démocratiquement, parallèlement au lancement, dans l'administration publique, de processus visant à transférer aux régions les principaux programmes sociaux du Gouvernement. Au niveau local, on a créé des mécanismes de participation, comme les budgets municipaux de type participatif et institutionnalisé des espaces de concertation, tels que des tables rondes consacrées à la lutte contre la pauvreté (plus de 1 300 à travers le pays). On a en outre lancé, à l'échelle nationale, des programmes en faveur de l'emploi temporaire dans les zones urbaine et rurale, et commencé à exécuter un vaste programme de logements sociaux.

5. Ces progrès ne sont néanmoins pas suffisants pour réduire le taux de chômage et augmenter les revenus des personnes vivant dans la pauvreté, qui, selon les estimations, représentaient environ 54,3 % de la population en 2002 (soit 14,5 millions de personnes) ou dans l'extrême pauvreté, soit 23,9 % (6,3 millions de personnes) de la population totale, estimée à 26,7 millions de personnes.

6. La fracture sociale étant de nature structurelle, il sera difficile de la réduire à court terme. Il faut donc à la fois veiller à maintenir une bonne gestion économique et à consolider les programmes sociaux les plus efficaces, tout en continuant à en

créer, afin de réunir, à moyen terme, les conditions favorables à une bonne gestion des affaires publiques et à la réalisation de l'objectif consistant à réduire la pauvreté, pour garantir un développement humain durable.

7. Il convient de souligner que le Gouvernement péruvien a élaboré et approuvé le document intitulé « Bases para la Estrategia de Superación de la Pobreza y Oportunidades Económicas para los Pobres » (éléments de stratégie d'élimination de la pauvreté et débouchés économiques pour les pauvres), qui s'inscrit dans la logique de l'engagement du Gouvernement en faveur de la réalisation des OMD. À cet égard, aussi bien le rapport mondial que le rapport national sur les OMD constituent des éléments de référence, pour le Gouvernement comme pour la société civile, lors de l'élaboration, de l'application ou de l'évaluation des diverses politiques visant à améliorer les conditions de vie au Pérou.

II. Résultats de la coopération passée et enseignements tirés

8. Depuis 2001, le Bureau du PNUD collabore avec le Gouvernement dans les domaines suivants : a) gestion démocratique des affaires publiques; b) lutte contre la pauvreté; c) énergie et environnement; d) technologies de l'information et des communications; e) prévention des catastrophes naturelles et du VIH/sida.

9. Parmi ces domaines d'action, il convient d'appeler l'attention sur les activités suivantes : lancement du processus de décentralisation, en collaboration avec le Conseil national de décentralisation; lancement d'activités d'appui technique aux gouvernements régionaux et à certains gouvernements locaux; appui à l'élaboration, à l'application et à l'évaluation du Programme d'emploi pour tous « A Trabajar-Urbano » (Au travail-Zone urbaine); appui à la mobilisation de ressources et à l'exécution du Programme d'emploi pour tous « A Trabajar-Rural » (Au travail-Zone rurale); lancement réussi du Pacte mondial, conjointement avec l'OIT et la Conférence nationale des entreprises privées (CONFIEP); élaboration et publication de documents sur la diversité biologique du Pérou et les perspectives qui s'offrent aux entreprises dans ce domaine; création et développement d'une base graphique pour le suivi des programmes sociaux utilisant la technique du référentiel géographique; mise au point et lancement de la Stratégie nationale de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets (séismes, coulées de boue, inondations, éruptions volcaniques, « friaje » (coupe de froid), phénomène « El Niño », etc.); lancement de campagnes de prévention du sida.

10. De 2001 à 2004, le Bureau du PNUD a collaboré au processus de consolidation de la démocratie, de reprise économique et d'amélioration des conditions de vie des populations les plus pauvres du pays, en fournissant des services consultatifs spécialisés et en participant à l'exécution de divers programmes et projets visant ces objectifs.

11. Le Bureau du PNUD a collaboré avec le Gouvernement à l'élaboration de documents, de propositions de mesures et de projets concrets, respectant les obligations nationales découlant de divers accords internationaux, comme le Sommet mondial pour le développement social, la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

12. On a tiré le meilleur parti des atouts offerts par le PNUD, organisme impartial de coopération et de coordination du système des Nations Unies, capable de rassembler les différents acteurs pour mobiliser les ressources complémentaires nécessaires pour financer les importants programmes proposés, notamment ceux ayant trait à la Commission nationale de la vérité et de la réconciliation, au Programme d'emploi pour tous « A Trabajar-Rural », au programme de réhabilitation des zones touchées par des catastrophes naturelles et à l'appui des organismes internationaux à la consolidation et à l'exécution de l'Accord national, en sa qualité de mécanisme de concertation politique. Face à la nécessité d'accélérer les activités novatrices ou correctives nécessaires pour appuyer le développement du pays, le Bureau du PNUD a utilisé ses ressources comme levier de capitaux pour lancer des processus et faciliter la mobilisation de moyens techniques et financiers auprès d'autres sources de coopération.

13. Dans le cadre de ses activités de conseil, depuis l'élaboration et la publication, en 2002, du *Rapport national sur le développement humain*, le Bureau du PNUD a vivement encouragé l'adoption d'une démarche centrée sur le développement humain. En 2003, il a collaboré à l'élaboration et à la publication de la Mapa de potencialidades del Perú (Carte des atouts du Pérou), et participé ainsi au recensement de ces atouts, sur lesquels s'appuieront les programmes de développement productif local. En 2004, avec la présentation, à Lima, d'un rapport intitulé « La démocratie en Amérique latine », il a favorisé le débat sur les moyens de renforcer la démocratie au Pérou.

14. Le Bureau du PNUD a contribué efficacement au renforcement des capacités opérationnelles du Système des coordonnateurs résidents, en coordination avec d'autres organismes des Nations Unies, ce qui a conduit aux résultats suivants : bilan commun de pays, Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour la période allant de 2006 à 2010 et élaboration du rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement pour le Pérou. De plus, le Bureau du PNUD a coordonné diverses activités stratégiques avec la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement (BID), la Société andine de développement et d'autres donateurs internationaux.

15. Dans le domaine opérationnel et administratif, le Bureau du PNUD est demeuré disposé en permanence à renforcer ses capacités techniques et analytiques, ainsi qu'à réviser périodiquement ses procédures, ce qui lui a permis, d'une part, de renforcer ses capacités en matière de conseil dans les domaines de la gestion des affaires publiques et du développement, et, d'autre part, d'orienter et d'améliorer la gestion et l'administration des projets grâce au lancement du système de gestion électronique Atlas. De même, il a formé ses homologues gouvernementaux à l'exécution de projets selon les principes énoncés dans le nouveau *Manuel pour la gestion de projets d'exécution nationale*.

16. D'importants enseignements ont été tirés de l'expérience acquise au cours du précédent Programme de coopération avec le pays, dans les domaines de la coordination, de l'élaboration, de l'exécution, de l'évaluation et de la mobilisation des ressources. En matière de mobilisation de ressources, le PNUD a mis l'accent sur les programmes sectoriels; il existe donc désormais, dans chaque institution, un programme global servant de base à la recherche de sources de financement complémentaires pour des projets individuels, qui faciliteront non seulement leur exécution et leur suivi, mais aussi le recensement des domaines d'action et des

objectifs propres à chaque entité financière. Toutes ces expériences constituent des éléments de référence appréciables dont le PNUD peut s'inspirer pour le nouveau Programme.

III. Programme proposé

17. Les activités du Programme 2006-2010 seront menées en respectant les engagements pris par le pays en ce qui concerne les OMD, les priorités nationales présentées dans l'Accord national et les dispositions du PNUAD concernant le pays. Les activités du Programme de coopération sont donc centrées sur le renforcement des capacités nationales, l'appui aux populations défavorisées, et la consolidation de la gestion des affaires publiques. Les axes fondamentaux sont les suivants : a) développement des ressources humaines; b) développement des perspectives économiques et sociales; c) mise en place des conditions propices à une gestion démocratique des affaires publiques.

18. En ce qui concerne le développement des ressources humaines, la collaboration du Bureau du PNUD portera sur les domaines suivants : élaboration, application et évaluation des mesures de lutte contre la pauvreté; élargissement de l'accès aux services sociaux de base, une attention particulière étant accordée aux populations défavorisées; appui au plein exercice des droits fondamentaux. La réalisation de ces objectifs suppose que le Bureau du PNUD appuie les initiatives visant à enrichir le débat sur les politiques de lutte contre la pauvreté et les manifestations destinées à mobiliser des ressources financières, ou à en coordonner l'utilisation, à l'appui de projets et programmes concrets. De plus, le Bureau du PNUD aidera le Gouvernement et la société civile à élaborer des plans consacrés aux droits de l'homme et appuiera la gestion de la Defensoría del Pueblo (Service de défenseur du peuple), ainsi que l'élaboration de mesures et projets en faveur des handicapés. Dans le cadre de sa contribution conceptuelle au thème du développement des ressources humaines, le Bureau du PNUD collaborera à l'élaboration des deux rapports nationaux sur le développement humain et d'autres documents techniques ayant trait à ce thème.

19. S'agissant du développement des perspectives économiques et sociales, le Bureau du PNUD entend collaborer, entre autres, à la mise au point et à l'application de stratégies visant à tirer parti des atouts locaux et à promouvoir le développement durable; au développement des petites et microentreprises; à la mise au point et à l'application de stratégies visant à générer de nouveaux marchés et créer des emplois, contenant également des programmes destinés aux jeunes. Le Bureau du PNUD appuiera l'exécution de projets de développement productif (dans les zones urbaines marginalisées, les régions montagneuses et les forêts) et encouragera, en association avec les institutions financières et les organismes privés, la création de systèmes d'appui aux petites et moyennes entreprises du secteur rural. Parmi les autres activités envisageables en collaboration avec le secteur privé, on citera le développement de projets conjoints dans le cadre du Pacte mondial et l'appui d'initiatives de conversion de créances en programmes d'investissement ou d'assistance décentralisée. En ce qui concerne l'environnement, le Bureau du PNUD appuiera la promotion de la Stratégie nationale pour la biodiversité, notamment l'assistance technique à l'élaboration du Plan d'action connexe; encouragera les initiatives locales de conservation, production et commercialisation de caractère traditionnel en zone andine; appuiera l'élaboration

de plans opérationnels en faveur d'activités créatrices d'emplois dans le secteur de l'élevage de camélidés sud-américains; et facilitera l'élaboration du Plan-cadre pour la conservation du lac Titica. Il espère, en outre, établir un partenariat avec le secteur privé, afin de former les autorités et les collectivités locales à la gestion de l'environnement. Il appuiera en outre les activités suivantes, et y participera : mise en place de systèmes photovoltaïques dans les zones d'extrême pauvreté; élaboration d'études de faisabilité en vue de l'installation de centrales électriques utilisant une énergie renouvelable, appliquant des mesures d'économie d'énergie ou des technologies de pointe dans le domaine des combustibles fossiles. De même, il appuiera l'élaboration d'un cadre propice au développement de la science et de la technologie.

20. Pour ce qui est de la mise en place de conditions propices à une gestion démocratique des affaires publiques, le Bureau du PNUD collaborera au développement des capacités techniques (de programmation, de planification, de gestion, d'évaluation, de suivi et d'obligation redditionnelle) des organismes publics (nationaux, régionaux et locaux); au renforcement des mécanismes de participation, de concertation et de dialogue dans les organismes d'état et les autres organismes; à la promotion de l'utilisation des données statistiques et à la facilitation de l'accès à ces données lors de l'élaboration, de l'application et de l'évaluation des politiques; au renforcement des capacités publiques en matière de prévention et de gestion des risques sociaux et sanitaires, ainsi que des catastrophes naturelles. En termes plus précis, l'action du Bureau du PNUD sera axée sur la négociation d'accords avec, d'une part, les entreprises et les ministères en vue de former des cadres techniques et, d'autre part, avec les secteurs sociaux en vue d'élaborer des cadres stratégiques, plans et normes. De même, le Bureau du PNUD encouragera la mise au point et l'utilisation de systèmes d'information pour le contrôle de la gestion des affaires publiques. Il prévoit plus précisément de fournir une assistance technique au pouvoir judiciaire dans le cadre de la réforme de l'administration de la justice, au secteur du tourisme pour promouvoir le pays sur les marchés du tourisme mondial et, d'une manière générale, au secteur public, pour l'aider à mieux assurer la fourniture de biens publics et la promotion externe.

21. En ce qui concerne l'environnement, le Bureau du PNUD aidera le Gouvernement à mettre au point des stratégies et des politiques en faveur de l'utilisation rationnelle et durable des ressources agroforestières dans la zone amazonienne, et appuiera le développement des capacités d'autorégulation. Il appuiera également l'élaboration et la diffusion de mesures en faveur de l'environnement, ainsi que l'expansion des entreprises d'intérêt écologique. Il encouragera l'action menée par le Gouvernement pour mobiliser des ressources financières et techniques afin d'appliquer au Pérou la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Enfin, il continuera d'appuyer le processus de décentralisation, ainsi que l'assistance technique visant à assurer la participation des autorités locales aux mécanismes de planification et d'administration de programmes sociaux. De même, il appuiera la prise en considération des questions relatives à l'égalité des sexes lors de l'élaboration des politiques de développement, tout en accordant une attention particulière à ces questions dans ses propres projets, en collaborant à l'élaboration du plan de promotion de l'égalité des sexes et en organisant des manifestations au niveau sectoriel pour débattre de la prise en compte de ces questions dans les programmes nationaux.

22. Ces préoccupations rejoignent celles du PNUD, qui souhaite que la bonne gestion de l'économie offre aux populations les plus pauvres de meilleures perspectives économiques et de meilleures conditions de vie, et que le processus de décentralisation soit consolidé.

23. Afin de mettre en œuvre les activités mentionnées plus haut, le Bureau du PNUD veillera à promouvoir les domaines suivants : développement humain, participation sociale, mise à profit des atouts locaux, modernisation du Gouvernement aux niveaux national, régional et local, et responsabilité sociale des divers acteurs économiques et sociaux. Ainsi, le Bureau du PNUD offrira des services de conseil spécialisé, utilisera ses capacités de rassemblement, appuiera la mobilisation des ressources et facilitera l'élaboration et l'application de nouveaux critères d'exécution.

24. Dans le cadre de sa contribution à la collecte et à la mobilisation de ressources en faveur du développement du pays, le Bureau du PNUD favorisera l'engagement et la participation d'autres acteurs, notamment les banques multilatérales, les donateurs bilatéraux, les entreprises et les fondations, en élaborant ses programmes en veillant à simplifier la sélection des domaines d'action et à faciliter l'élaboration, l'exécution, le suivi et l'évaluation des projets correspondants.

25. À moyen terme, on devrait pouvoir s'appuyer sur des programmes de développement de l'intérieur du pays centrés sur la mise en valeur rationnelle des ressources (naturelles, sociales, financières, et infrastructurelles), le développement des petites et microentreprises locales, la consolidation du microfinancement, l'amélioration de l'efficacité du secteur public et l'élargissement des marchés internes et externes, en vue de compléter et décupler les effets positifs de la bonne gestion macroéconomique.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

26. Au vu de l'expérience acquise au cours de ces dernières années, le Bureau du PNUD estime que ses activités d'assistance technique doivent être menées à bien à différents niveaux. Le premier niveau est dicté par les indicateurs relatifs à la situation nationale, qui permettent de déterminer quelques lignes d'action à l'appui de la gestion des affaires publiques du pays et pour l'élaboration de programmes de portée sociale ou économique. L'appréciation des principaux programmes visant à améliorer le niveau de vie constitue un autre niveau, à partir duquel il est possible d'établir de nouvelles lignes d'action ou de compléter celles qui existent déjà, pour assurer la viabilité des processus mis en œuvre dans le cadre de ces programmes.

27. Un nouveau niveau d'action du Bureau du PNUD, découlant du Pacte mondial, consistera à s'efforcer d'obtenir la collaboration des entreprises aux plans de responsabilité sociale, dirigés par les entreprises elles-mêmes, avec l'aide du PNUD et en coordination avec les autorités compétentes. Par ailleurs, conscient de la nécessité de placer le développement au premier rang des préoccupations et des débats, le PNUD accorde une importance particulière à la participation des universitaires (universités, centres de recherche, etc.) à ses sessions.

28. Conformément aux critères énoncés ci-dessus, dans le cadre du Programme 2006-2010, le Bureau du PNUD continuera d'appliquer la modalité d'exécution nationale, sans négliger la possibilité de s'appuyer sur les organismes du système

des Nations Unies et d'autres organismes de développement de caractère international.

29. Le Bureau du PNUD juge particulièrement important de renforcer l'élaboration, le suivi et la portée du Programme de coopération 2006-2010 et des programmes et projets connexes. Il continuera donc de s'appuyer sur des éléments tels que le Comité local d'approbation des projets; les examens en profondeur et les budgets de projet; les audits annuels de projet; les évaluations de projet de caractère technique; la mesure du degré de participation du PNUD aux activités concrètes en faveur du développement. De même, il procèdera à des évaluations techniques des principaux projets qui constituent le Programme de coopération.

Annexe

Tableau des résultats et des ressources

Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) : réduire l'extrême pauvreté et la faim; assurer l'éducation primaire pour tous; promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans; améliorer la santé maternelle; combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies; assurer un environnement durable; mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Premier résultat escompté du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) : renforcement et élargissement de l'accès aux services sociaux de base, en accordant une attention particulière aux populations défavorisées

Élément de programme	*Résultats du programme de pays et indicateurs, bases et objectifs*	*Apports du pays*	*Indicateurs, bases et objectifs*	*Partenaires*	*Ressources, par objectif (chiffres indicatifs) (en milliers de dollars É.-U.)*
Développement des ressources humaines	– Élaboration et application de mesures de lutte contre la pauvreté – Élaboration de mesures et de cadres normatifs à l'appui des handicapés – Élaboration et application de plans consacrés aux droits de l'homme – Programmes d'appui à l'action du Défenseur du peuple – Élaboration de deux rapports nationaux sur le développement humain	– Infrastructure d'organisation – Gestion de programmes sociaux – Propositions techniques approuvées et exécutées par le Gouvernement et le secteur des entreprises privées – Population de base organisée	Avec l'appui du PNUD : – Au moins une stratégie contre la pauvreté mise au point et en cours d'application – Un programme consacré aux droits de l'homme élaboré et en cours d'application – Une proposition de mesures et normes en faveur des handicapés – Un programme de renforcement institutionnel du Service de défenseur du peuple	– Présidence du Conseil des ministres; ministères des affaires sociales; organismes du système des Nations Unies, banques multilatérales de développement, Communauté andine; coopérants bilatéraux; organisations non gouvernementales, Congrès (Commission spéciale des études sur le handicap)	**Ressources ordinaires : 590** **Autres ressources : 85 654**
Deuxième résultat escompté du PNUAD : renforcement et amélioration du développement de marchés durables dans les domaines de la production, des capitaux et du travail, en accordant une attention particulière aux questions relatives à l'exclusion					
Mise à profit des débouchés économiques et sociaux	– Élaboration et application de modèles de développement pour le microfinancement à l'appui des petites et microentreprises, en vue d'exploiter les atouts locaux	– Expérience en matière de banque de second niveau – Action du Secrétariat technique du Pacte mondial – Expérience de la gestion de la dette extérieure	Avec l'appui du PNUD : – Application, au moins dans deux zones du pays, de programmes de développement productif fondés sur de nouveaux plans de microfinancement	– Présidence du Conseil des ministres; ministères du secteur productif; organismes consacrés à la diversité biologique; entreprises adhérant au Pacte mondial; organismes du système des Nations	**Ressources ordinaires : 197** **Autres ressources : 28 591**

	– Élaboration et exécution, avec le secteur privé, de programmes de responsabilité sociale – Appui à l'élaboration et à l'application initiale de plans de conversion de créances en programmes d'investissement ou de développement – Appui à l'élaboration de programmes de mise en valeur et de conservation de la diversité biologique du Pérou – Appui à la mise au point et à l'installation de systèmes d'énergie de substitution – Appui à l'élaboration et à l'exécution de programmes en faveur des jeunes – Appui à l'élaboration de la politique scientifique et technologique	– Expérience en matière d'exécution de programmes en faveur de l'emploi – Information et législation sur les ressources naturelles – Expérience en matière de projets pilotes consacrés à l'énergie de substitution	– Exécution d'au moins un programme en faveur de l'emploi des jeunes – Exécution, en collaboration avec le secteur privé, d'au moins deux programmes de responsabilité sociale – Au moins un mécanisme de conversion de créances en programmes d'investissement ou de développement en cours d'exécution – Au moins deux programmes de conservation de l'environnement en cours d'exécution – Au moins un programme d'énergie de substitution en cours d'exécution, les études y relatives étant achevées	Unies; banques multilatérales de développement; Communauté andine; coopérants bilatéraux; organisations non gouvernementales	
Troisième résultat escompté du PNUAD : renforcement des capacités techniques, de programmation, de gestion, d'évaluation et de contrôle, et d'obligation redditionnelle des organismes publics aux niveaux national, régional et local					
Instauration de conditions propices à une gestion démocratique des affaires publiques	– Élaboration et exécution aux niveaux national, régional et local de programmes de modernisation du Gouvernement – Appui aux mécanismes de concertation politique – Appui des propositions visant à	– Cadre juridique approuvé pour l'exécution de plans de modernisation du Gouvernement – Mécanismes de concertation officialisés et acceptés par les acteurs sociaux – Propositions de nouveaux plans	Avec l'appui du PNUD : – Un programme de réforme de l'administration de la justice en cours d'exécution – Un programme d'appui au secteur du tourisme en cours d'exécution	– Présidence du Conseil des ministres; pouvoir législatif; pouvoir judiciaire, ministères; Accord national; organismes du système des Nations Unies; banques multilatérales de développement; Société andine de développement;	**Ressources ordinaires : 1 165** **Autres ressources : 171 266**

	créer des conditions propices à la gestion démocratique des affaires publiques – Élaboration d'un programme de développement complet dans les provinces exposées aux catastrophes naturelles	d'appui à la bonne gestion des affaires publiques, présentés par les divers acteurs sociaux – Déclaration de l'état d'urgence lorsque des provinces sont touchées par des catastrophes naturelles et création de mécanismes de coordination à différents niveaux	– Projets de modernisation des organismes publics : au moins trois de niveau central; au moins deux de niveau régional et au moins trois de niveau local – Un programme d'appui à l'Accord national considérant de manière décentralisée la mobilisation de ressources et la tenue de débats sur le programme de développement – Établissement, sur la base de nouveaux objectifs, de nouvelles modalités en faveur d'une bonne gestion des affaires publiques et application d'au moins une d'entre elles – Un programme de développement en faveur des provinces touchées par des catastrophes – Prise en considération des questions relatives à l'égalité des sexes dans les politiques, programmes et projets de développement	donateurs bilatéraux; organismes universitaires ou de recherche